

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2013

Le 20 septembre 2013 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Jean-Yves LE COZ, maire, suite aux convocations individuelles adressées à chaque membre.

<u>Présents</u>: Jean-Yves LE COZ, Murielle LE REST, Marie-Hélène GOURIER, Charles PAITIER, Jean-Michel DEBAIL, René CHRISTIEN, Corinne COLLET, Jérôme LE DOUSSAL, Fabienne SCELO

<u>Absents excusés</u>: Véronique KOUVTANOVITCH et Loïc LE LARDIC qui ont donné procuration respectivement à Marie-Hélène GOURIER et Corinne COLLET

<u>Absent non excusé</u> : Jean-Bernard PICARDA <u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LE DOUSSAL

La séance déclarée ouverte par le maire et le compte-rendu de la dernière séance étant approuvé, les membres présents ont signé le registre des délibérations.

#### Marché pour travaux de voirie

Le Maire présente le projet de renforcement de la voirie communale de l'impasse des Ajoncs. Suite à l'appel d'offres, 3 entreprises ont répondu. Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SRTP, la mieux-disante, pour un montant total de 14 320 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- RETIENT l'offre de l'entreprise SRTP
- AUTORISE le Maire à signer le marché.

#### Admission en non valeur

Le Maire fait part à l'assemblée des produits irrecouvrables transmis par la Trésorerie de Quimperlé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité l'admission en non valeur de ces titres dont le montant s'élève à 83.98 € pour le budget pincipal et à 596.72 € et 102.50 € pour le budget E**u**.

## Programme Local de l'Habitat 2014 - 2019

Le Maire présente le Programme Local de l'Habitat 2014 – 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé. Il fait part du diagnostic et du document d'orientations et expose le programme d'actions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal EMET à l'unanimité un avis FAVORABLE au Programme Local de l'Habitat 2014 – 2019 tel que présenté.

# **Convention Electre avec la COCOPAQ**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer avec la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé la convention relative à l'abonnement de la bibliothèque à la base livres du site Electre.com pour l'année 2013/2014.

### **Questions diverses**

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec le Maire de Tremeven, Orange et l'entreprise devant réaliser les travaux pour la fibre optique. Orange doit envoyer un courrier aux propriétaires concernés pour leur demander d'élaguer leurs arbres.

La séance est close à 20 heures 30.